



Nombre des membres du
Conseil Municipal élus :

29

Nombre des membres en
fonction :

29

Nombre des membres
participant à la séance

21 + 3 procurations

OBJET :

Point n° 2c

Approbation d'une motion visant au maintien de l'IFSI de Thann

Mise en ligne sur le site
internet de la commune le
3 février 2026 par
Monsieur Gilbert STOECKEL
Maire de Thann

Cette délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif pendant
un délai de deux mois à
compter de sa publication et
de sa réception par le
représentant de l'Etat

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 31 janvier 2026

Etaient présents : M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, M. WEINGAERTNER, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes LEGRAND, BITSCH, PERY, BILLIG, M. CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, M. Eugène SCHNEBELEN, Mme MALLER

Etaient excusés et ont donné procuration :

Mme TORRENT, excusée, a donné procuration à Mme KEMPF
M. MORVAN, excusé, a donné procuration à M. WEINGAERTNER
M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK

Etaient excusés, sans procuration :

M. SCHMITT
M. Charles SCHNEBELEN, a quitté la séance du Conseil Municipal à 9h50

Etaient absents, non excusés :

M. BOCKEL
Mme MURA
M. SLIMANI

Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire de Thann, expose aux membres du Conseil Municipal que la Région Grand Est a annoncé unilatéralement la suppression de la promotion 2026 des étudiants en première année de soins infirmiers à l'IFSI de Thann.

Cette décision, prise sans concertation avec la Ville de Thann et avec le GHRMSA, est fondée sur un argumentaire que dénoncent conjointement la Ville de Thann et le GHRMSA et qui appelle la prise d'une motion du Conseil Municipal sollicitant la Région Grand Est à faire preuve d'objectivité et d'équité dans le déploiement de son schéma de formation en soins infirmiers.

Il appartient au Conseil Municipal d'apporter un éclairage sur ce sujet ayant un impact prépondérant à très court terme en matière de continuité des soins dans nos services hospitaliers, dans nos EHPAD ou en secteur libéral, mais également en réponse à des données qui sont infondées ou erronées.

Pour rappel, face à la nécessité de former de manière massive des infirmiers pour répondre aux besoins croissants en matière de soins infirmiers de la population de la région Sud Alsace, le GHRMSA s'est engagé dans cette démarche dès le printemps 2022.

L'objectif du GHRMSA a été de s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux d'amélioration des ratios de formation en personnels infirmiers, au regard de la pénurie et des enjeux pour notre système de santé.

Cette démarche d'installation et d'ouverture d'une antenne de formation en soins infirmiers à la rentrée 2023-2024, sur le site de Thann, a pu être réalisée avec un investissement fort de la Région pour plus de 500 000 euros, mais également un investissement humain conséquent au niveau du GHRMSA. Il est dommage et incompréhensible, au regard de l'investissement récent, de fermer une antenne qui vient de prendre totalement son envol à la rentrée 2025-2026 en accueillant sa troisième promotion, permettant de réaliser ainsi l'ensemble du cursus en soins infirmiers à Thann.

L'origine géographique des étudiants a été régulièrement avancée par la Région Grand Est pour justifier de sa décision de fermeture et nous avons récemment été fortement surpris de l'allégation suivante : « 80 % des candidats à cette formation d'infirmiers veulent étudier à Mulhouse et non à Thann ». Il semble important d'objectiver les données. En effet, sur les 3 années d'ouverture, 78 % des candidats sont originaires du Haut-Rhin, ce chiffre a par ailleurs atteint 93 % à la rentrée 2024.

Pour la moitié de ces étudiants haut-rhinois, leur domicile se situe dans un périmètre de 10 kilomètres autour de Thann et pour l'autre moitié dans la zone mulhousienne.

De même, **l'attractivité du site de Thann** peut être confortée par les informations issues de Parcoursup. 2 172 candidats ont confirmé un vœu pour l'annexe de Thann en 2024 et 2 250 candidats en 2025. Ainsi, 38 d'entre eux ont accepté une place en 2024 et 35 en 2025, pour 30 places théoriques. Je rappelle que le quota de 40 places autorisées par la Région est également composé de 10 places financées par d'autres mécanismes dont la Formation Professionnelle Continue, en partie à la charge du GHRMSA.

S'agissant des propos de la Région portant sur le coût et notamment : « le coût d'une classe à Thann est deux fois plus élevé qu'une classe à Mulhouse », les éléments d'éclairage transmis par le GHR permettent d'expliquer un léger surcoût sur le site de Thann par rapport à celui constaté à Mulhouse. Le principal élément d'explication repose sur le fait que c'est la première fois que trois promotions sont accueillies sur ce site. Ce qui peut être observé dans une gestion courante des promotions en IFSI, ce sont, de manière résiduelle, des redoublants, des réintégrations et des étudiants en poursuite d'études. Pour cette 3^{ème} année en cours sur le site de Thann, ces mécanismes ne s'appliquent pas au regard de sa récente création.

Durant les cinquante dernières années, l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé de Mulhouse (IFMS) a formé plusieurs milliers de professionnels de santé, au service des patients et des structures de soins, dont 6 846 infirmiers.

Aujourd'hui, le site de Thann est une antenne de l'IFMS qui vient de fêter ses 50 ans d'expérience, et dont le taux de diplomation est, pour 2025, de 80 % de la promotion entrée en formation et de 96 % du nombre d'étudiants présentés au diplôme.

La Ministre de la Santé a maintenu, grâce à l'intervention du Sénateur Ludovic HAYE, les crédits en 2026 pour financer les IFSI du Grand Est. Aussi, la position de la Région Grand Est, statuant sur l'IFSI de Thann qui n'accueillera pas de nouvelle promotion à la rentrée 2026-2027, est incompréhensible.

La filière IFSI est particulièrement demandée. L'antenne de Thann avec sa promotion contenue à 40 étudiants répond également au souhait de certains candidats d'effectuer leur parcours de formation dans une promotion à taille humaine ce qui constitue une mesure d'attractivité supplémentaire.

Les besoins sont croissants face au vieillissement de la population et au développement des maladies chroniques. Trop d'établissements ferment encore des services par manque de personnels infirmiers et nous devons faire face à un mur démographique avec des départs à la retraite. Sacrifier 40 places sur notre territoire créera un réel manque pour l'ensemble des structures de soins qui ne pourra être comblé.

Au regard des enjeux pour notre territoire, pour la population et pour les structures de santé, il est nécessaire de maintenir un dialogue direct avec la Région Grand Est permettant de trouver un compromis pour la rentrée 2026 et la poursuite de l'activité de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Thann à partir de 2027.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante :

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire de Thann,

Vu l'analyse et l'argumentaire portés par le GHRMSA,

Vu la confirmation par l'Etat du maintien des financements pour les places de formation en soins infirmiers dans les IFSI de la Région Grand Est,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la Motion portant sur le maintien de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Thann,
- demande à la Région Grand Est de maintenir ce pôle de formation essentiel au territoire,
- charge Monsieur le Maire de transmettre la Motion à Monsieur le Président de la Région Grand Est.

Pour extrait conforme
Gilbert STOECKEL
Maire de Thann



Philippe CHUDANT
Secrétaire de Séance